

tion, les 26 bureaux de placement gratuits que l'on comptait au commencement de 1919 se chiffrent maintenant par une centaine, à la fin de cette année. Cet organisme, connu sous le nom de Service de Placement du Canada, possède à sa tête un directeur. En 1919, année de ses débuts, le Service de Placement du Canada a rendu de signalés services à la classe ouvrière; il a puissamment contribué à la solution du problème posé par la démobilisation et facilité le passage du pied de guerre au pied de paix.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1920, cette organisation a reçu 470,250 demandes d'emplois et 449,022 offres de travail; elle a procuré 328,937 emplois définitifs et 51,663 emplois provisoires. Par le moyen des bourses du travail interprovinciales, 16,116 ouvriers ont été envoyés d'une province à l'autre et 23,962 d'un point à un autre de la même province. On a inauguré un système de coopération avec les Bourses du Travail britanniques, par lequel le Service de Placement du Canada procure régulièrement au Bureau de l'établissement outre-mer du ministère britannique du Travail, des informations à l'usage des immigrants en perspective, sur les conditions du travail au Canada.

Le Service de Placement du Canada se tient au courant des conditions du travail par différents moyens. Il a constaté qu'en 1919, année de la démobilisation, le milieu de l'été était arrivé avant que l'industrie se fut mise en marche. Toutefois, l'activité industrielle se continua jusqu'à la fin de l'automne et l'hiver de 1919-20 vit moins de chômage que de coutume. Cet hiver fut léger à la classe ouvrière et, dès le premier avril 1920, la demande de main-d'œuvre excédait l'offre; il en fut ainsi jusqu'en juillet. A la fin de juillet, le chômage commença à se manifester et s'accrut rapidement, jusqu'à la fin de l'année. On trouvera dans les tableaux 11 et 12, d'abord pour chaque province, puis par groupes d'industries, le pourcentage des ouvriers syndiqués en état de chômage, jusqu'en décembre 1920, ces tableaux étant compilés sur les rapports mensuels d'environ 1,500 syndicats ouvriers, groupant ensemble plus de 2,000,000 de membres. Le chômage dont il est question dans ces tableaux est strictement limité à l'oisiveté involontaire, résultant de causes économiques. Les ouvriers travaillant à des métiers autres que le leur, ou qui ne travaillent pas pour cause de maladie, de grève ou de lock-out, n'y figurent pas.